

Image not found or type unknown



Appartement gilles de robien

Par **mansuy**, le **29/03/2009** à **19:14**

bonjour
j'ai acheté un appartement l'année dernière loi gilles de robien
net au départ on m'a pas dit ce que j'avais à payer
la j'ai des échéances de 779.59 euros par moi et je puis dans mes économies pour payer mais le jour où j'aurai plus d'économies je ne sais pas comment je vais faire pour payer
non me conseille de le mettre en vente mais je vais beaucoup y perdre
l'agence m'a dit qu'elle prendra 20% je ne sais comment m'en sortir
je me suis fait avoir au départ
je suis passée par une agence qui s'appelle la dpa
ndesfiscalisation placement finances
c'est le groupe elience à toulouse qui s'occupe de gérer mon appartement
il ne me verse parfois qu'une toute petite partie du loyer car il y a les charges de la copropriété
quels sont les recours dans mon cas pour ne pas être lésée ?
que me conseillez-vous de faire ?